



## Bien immobilier en indivision

-----  
Par Line31000

Bonjour, J'ai un bien immobilier en indivision avec mon ex-conjoint (nous sommes séparés depuis 4 ans) et je souhaite le vendre. Est-ce que je peux mandater un notaire pour effectuer la vente sans l'accord de mon ex-conjoint? En effet, il refuse de me verser la moitié du bien et refuse de la vendre. Il a changé toutes les serrures et refuse tout dialogue. En vous remerciant par avance pour vos réponses, cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous ne pouvez pas mandater un notaire sans accord de votre conjoint.  
Conjoint = vous êtes donc mariés ?

Si vous ne l'êtes pas, vous êtes propriétaires indivis.

D'une manière globale, vu le contexte, je vous conseille de voir un avocat.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Vous ne pouvez vendre que vos droits dans ce bien. Et (à part l'autre indivisaire) vous risquez de ne trouver aucun acquéreur pour une part d'indivision...

S'il a changé les serrures il vous doit une indemnité d'occupation.

Le notaire saura vous conseiller.

Et si vous insistez pour obtenir votre part d'indivision, il faudra peut-être aller jusqu'au tribunal.